



Naturalisation et acte plurilingue

Par Visiteur

Suite a ma derniere demande,bien que me disiez que mon mariage en Italie presente un risque certain pour mon dossier de naturalisation,je l'ais declarer aupres de la prefecture de police de de paris.

Il m'on repondu disant: "Vous pouvez nous adresser un acte plurilingue établi sur la base de la convention internationale de l'état civil du 8 septembre 1976.

Il convient également de nous indiquer le lieu de résidence de votre épouse.

Il serait préférable de nous adresser un document de type administratif (titre d'identité avec adresse actuelle, attestation carte vitale...) Votre dossier devrait être instruit au mois de février. D'ici là, votre épouse détiendra peut être un tel document. "

je tiens a vous dire que mon épouse vie et travail en Italie.

Alors devrais-je la faire venir en France pour se faire établir ces documents(ce qui veut dire quitter son travail et son adresse en Italie) ou pourrais-je tout simplement fournir ces papiers actuelle.

merci de votre attention.

Par Visiteur

Bonjour,

Je ne comprends pas de quel document vous voulez parler en disant "pour se faire établir ces documents"?

Quant à l'expression "Votre dossier devrait être instruit au mois de février" cela signifie que votre demander sera étudié au mois de février.

Cordialement

Par Visiteur

Il s'agit des documents d'identité

1-mon épouse est italienne et possède une carte d'identité italienne,une attestation vital italienne.

ces documents sesont-ils accepter par la prefecture de police de paris ou devrais-je faire établir pour mon epouse un titre de séjour Francais et une attestation vital delivre en France

cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Je ne comprends pas bien.

Vous avez déposé un dossier pour quelle demande?

Est ce que cette demande vous concerne?

Cordialement

Par Visiteur

Voilà 2 ans que j'ai déposé une demande de naturalisation à la Prefecture de Police de Paris, suite à la quelle j'ai reçu une convocation et après une audition avec une redactrice de la Prefecture.

J'ai reçu un courrier du ministère le 08/08 attestant qu'ils ont bien reçu mon dossier.

Par la suite je me suis marié le 04/10 en Italie avec une italienne.

Je suis camerounais.

Ma question est la suivante:

Puis-je quitter mon travail en France et vivre en Italie en gardant mon domicile à Paris sans que cela ait une incidence sur le dossier?

Merci de l'attention que vous accordez à ma question tout en vous souhaitant mes salutations distinguées.

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends mieux votre situation.

Je pense en toute honnêteté que le fait de vivre et travailler en Italie risque de ne pas jouer en votre faveur eu égard à votre dossier de demande de naturalisation.

En effet, l'une des conditions essentielles regardées est la résidence en France.

Pourquoi ne pas attendre d'avoir la réponse à votre demande avant d'envisager un tel déménagement.

Cordialement

ps: concernant le fonctionnement du site: en fait lorsque votre question est posée, nous discutons de votre problème est la question est clôturée soit après un délai de 5 jours sans réponse de votre part soit quand vous estimez que nous avons répondu à votre question.

Par Visiteur

Pour moi je suis d'accord, j'ai gardé mon travail et mon domicile en France. Mais étant donné que la Prefecture de Police de Paris demande de signaler domicile de mon épouse, est-il indispensable qu'elle quitte son travail et domicile pour obtenir une adresse à Paris?

Par Visiteur

Monsieur,

Le dossier de naturalisation n'exige pas que votre épouse réside en France. Toutefois, si de tels éléments vous ont été demandés c'est non seulement pour vérifier l'identité de votre épouse (étant donné que vous êtes marié) mais également pour connaître vos intentions quant à la résidence du couple. En effet, le mariage suppose une résidence commune et le fait que votre épouse soit de nationalité italienne et travaille en Italie peut laisser sous entendre que votre résidence pourrait être en Italie.

Il serait envisageable que votre épouse fasse une lettre (jointe à votre dossier) dans laquelle elle déclarerait avoir l'intention de vous rejoindre au plus vite en France et de s'y établir.

Cordialement